

M. BRYCE: Non, monsieur. Comme vient de le dire un des sénateurs, nous n'apposons pas de timbre sur les chèques. En conformité de la Loi des banques, les banques doivent changer les chèques du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Et aucune loi n'est violée?

M. BRYCE: Non.

L'hon. HUGESSEN: Ce poste renforce en quelque sorte l'argument de tantôt au sujet des services gouvernementaux qui se sont multipliés depuis les dix dernières années. La majoration de deux millions et demi de dollars relative aux frais d'affranchissement comprend presque un million pour les chèques d'allocation familiale, un service qui n'existait pas en 1939.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Passons au poste suivant, numéro 8, "Service téléphonique et télégraphique et autres services de communications". Il y a douze ans, ce poste était de \$689,000 et ne comprenait pratiquement que les dépenses pour fins civiles: la somme est maintenant sept fois plus élevée.

M. BRYCE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons, j'imagine, attribuer aussi cette haute majoration à la grande expansion des services?

M. BRYCE: Je voudrais signaler, monsieur, que presque la moitié de ce montant est dépensé par le ministère des Transports et est prévu pour leurs services météorologiques, ainsi que leurs services d'aéroports et de contrôle de la circulation aérienne. Ces organisations représentent de nombreux frais, surtout les télétypes, les lignes télégraphiques et autres choses du genre. Mais il faut mettre ces services de côté, si nous voulons évaluer le développement normal des frais d'administration et des autres dépenses du genre. L'autre poste important sous cette rubrique est prévu pour le ministère des Finances. . .

L'hon. M. HUGESSEN: Avant de passer à un autre ministère, il est juste de signaler que le montant de deux millions sous la rubrique n° 8 pour le ministère des Transports provient presque entièrement des dépenses survenues depuis les dix dernières années. Cette somme comprend les aéroports et le reste.

M. BRYCE: Il y avait certainement des dépenses semblables avant la guerre, mais les services de météorologie, d'aviation, d'aéroports et de contrôle de la circulation aérienne ont considérablement grandi.

L'hon. M. HUGESSEN: Ce poste comprend un grand nombre des services de l'aviation relativement à la construction des avions et aux communications?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HUGESSEN: Ces services vont toujours croissant.

M. BRYCE: Oui. Le transport aérien, voyez-vous, est différent de bien d'autres moyens de transport, parce que le gouvernement canadien fournit une grande partie des capitaux et même des frais d'exploitation de cette industrie; de sorte que les frais en question représentent pour la plupart les frais d'exploitation d'une industrie de base. Il ne s'agit pas simplement de ce que l'on pourrait appeler normalement une fonction gouvernementale.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions relatives à la rubrique n° 8? Le suivant "Impression des rapports et autres publications des ministères" est plutôt intéressant.

L'hon. M. ASELTINE: J'en ai un plein panier à papier tous les jours.

Le PRÉSIDENT: Le total se chiffre à plus de \$3,900,000.

L'hon. M. REID: Et pas un sou en 1938?

Le PRÉSIDENT: Cependant, le montant est demeuré stationnaire depuis les trois ou quatre dernières années.